

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

| | |
|----------------------------|---|
| Nbre de conseillers | L'an deux mil vingt et un, le 09 Janvier à 9 heures 30, |
| En exercice : 19 | Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission en direct, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid19 et pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire, |
| Présents : 14 | |
| Votants : 16 | |
| Date de Convocation | |
| 05/01/2021 | <u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Ragon, David Michel, Mme Séverine Almonecil-Paulet, Mr Laurent Savouret, Mmes Sandrine Hery, Monique Gastellu, Mr Alex Ragoo, Mmes Katia Bonnefoy, Nadège Doublet, Mr Ernesto Vieira-Rodrigues, Mmes Mickaële Cabaret, Nathalie Bougard, Mr Fabrice Tupinier, Mme Carol Delfour-Goupil. |
| Date d'affichage | |
| 05/01/2021 | <u>Absents excusés représentés</u> : Mme Frédérique Fileppi pouvoir donné à Mme Séverine Almonecil-Paulet ; Mme Stéphanie Fiquet Martinez pouvoir donné à Mme Carole Delfour Goupil. |
| | <u>Absent excusé</u> : Mr Thomas Viet. |
| | <u>Absents</u> : Mrs Arnaud Geurts, Nicolas Sprenger. |
| | <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Katia Bonnefoy. |

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus d'avoir l'obligeance d'éteindre leur téléphone portable.

Monsieur le Maire présente ses vœux ; il indique qu'après une année difficile pour tous, la nouvelle année semble malheureusement ressembler à la précédente. Il souhaite une bonne santé à tout le monde et des petits bonheurs au quotidien.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 0, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 1, nombre de décès : 1, le nombre de demandeur d'emploi : 117 au 15 décembre 2020. Il indique que tout le monde a été affecté par le décès soudain de Madame Claudie Dorgan ; c'était une personne qu'il appréciait beaucoup et il a été énormément touché par son décès.

Remerciements :

Les membres de la famille de Madame Claudie Dorgan remercient la municipalité très touchés par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors de ses obsèques.

Vente d'une bande de terrain.

Monsieur le Maire expose que la municipalité est propriétaire d'une parcelle d'une superficie de 255 m² cadastrée section B1507 située angle rue du Poncet/Jean des Barres. Dans le cadre d'un projet immobilier sur la parcelle qui jouxte la propriété de la collectivité, l'aménageur la société Novalys propose d'acquérir cette parcelle pour un montant de 60.000 euros. A réception des travaux, la société rétrocédera à la commune à titre gratuit 7 places de parking aériens et prendra à sa charge la réfection des trottoirs rue du Poncet et rue Jean des Barres. **Monsieur le Maire** précise que l'avis des domaines a été consulté et que rien ne s'oppose à cette transaction.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Convention unique 2021 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire expose que la commune adhère tous les ans à plusieurs prestations proposées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne par la signature d'une convention unique. Le Centre de Gestion de Seine-et-Marne propose la signature d'une nouvelle convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles. **Monsieur le Maire** précise que la signature de cette convention n'engage pas la collectivité sans la formalisation d'un bon de commande, d'un bulletin d'inscription ou d'une demande d'intervention à une prestation proposée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Madame Monique Gastellu Conseillère Municipale intègre la séance, il est 9 heures 37.

Monsieur le Maire expose que pour permettre le recrutement d'agents non titulaires, il est nécessaire de procéder à la création de postes d'agents contractuels pour des emplois non permanents. C'est la raison pour laquelle, il est préférable d'anticiper les besoins et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels en cas de nécessité de la façon suivante :

| Accroissement temporaire d'activité Emploi de catégorie C non permanent à temps complet | Accroissement saisonnier d'activité Emploi de catégorie C Non permanent à temps complet |
|--|--|
| 1 agent Technique pour la restauration scolaire | 1 agent Technique pour le service Technique/Espaces verts |
| 1 agent d'animation | |
| 2 agents Technique pour l'entretien des locaux | |

Madame Sandrine Hery Adjointe au Maire, demande si Marie de la cantine qui part à la retraite est déjà remplacée ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a quelqu'un pour ce poste.

Madame Sandrine Hery demande s'il faut voter pour prendre un stagiaire ?

Monsieur le Maire répond par la négative puisqu'il n'y a pas de rémunération et il fait procéder au vote.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Question Diverses

Covid19 :

Monsieur le Maire informe que la situation sanitaire liée au coronavirus a occasionné des coûts supplémentaires à la collectivité par l'acquisition de produits, masques et gants pour un montant total de 8.177,97 euros, une subvention d'un montant de 1.187 euros a été perçue.

DETR 2020 :

Monsieur le Maire informe que le dossier de DETR 2020 déposé par l'ancienne municipalité pour financer la construction d'un vestiaire pour le stade communal a reçu un avis défavorable.

C.A.D.A.L :

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné du département un courrier d'information sur les nouvelles conditions d'attribution appliquées depuis le 18 décembre 2020 par la Caisse Départementale d'Aide au Logement de Seine-et-Marne « C.A.D.A.L.77 » dans le domaine de l'habitat. En fonction des revenus fiscaux, il est possible d'obtenir des taux de prêts intéressants. Le flyer sera mis pour information sur le site de la commune et pour tout renseignement il est possible de contacter le 01.60.65.94.88, le 01.64.87.95.07 ou par mail contact@cadal77.fr

Amendes de police :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des amendes de police 2019 et suite au dossier qui avait été déposé pour des travaux de création d'une allée piétonne rue des Chevaliers, la collectivité va percevoir un montant de 12.670 euros au titre du programme 2020. **Monsieur le Maire** rappelle que seuls les dossiers liés à des travaux de mise en sécurité routière peuvent être déposés.

Facebook :

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi sur facebook ! En effet, il est indiqué que « le maire ne fait rien pour les problèmes de bus ».

Monsieur le Maire informe n'avoir reçu qu'une seule personne à ce sujet et que suite à ce rendez-vous il a contacté la sté Keolis CIF qui a confirmé que depuis novembre 2020 il n'y a eu aucun changement d'horaire ni d'arrêts sur la commune d'Oissery.

Sectorisation des lycées :

Monsieur le Maire informe avoir reçu Madame l'inspectrice académique qui est venue présenter la nouvelle sectorisation des lycées à partir de la rentrée 2021/2022.

Les lycéens pourront se rendre à Jean Vilar à Meaux, Charlotte Delbo à Dammartin en Goële et à Pierre Coubertin à Meaux.

La durée des trajets de l'arrêt de bus Hildevert est la suivante :

34 minutes pour Jean Vilar,

31 minutes pour Charlotte Delbo,

24 minutes pour Coubertin.

Madame Carole Delfour-Goupil Conseillère Municipale, demande si le bus pour aller à Coubertin ou Jean Vilar est le même ?

Monsieur le Maire dit que l'inspectrice a dit que oui mais que c'est à confirmer.

Monsieur le Maire informe que les parents d'élèves doivent mettre sur le site des vœux le lycée choisi mais il peut y avoir des changements d'affectation jusqu'en septembre 2021. La seconde est un tronc commun, tous les lycées ont le même programme.

Madame Sandrine Hery dit que le lycée Coubertin est un lycée professionnel.

Monsieur le Maire répond qu'ils font également du général.

Madame Sandrine Hery indique qu'ils ont des spécificités.

Vaccination :

Monsieur le Maire informe avoir adressé un mail à la sous-préfecture de Meaux indiquant que la municipalité pouvait mettre à disposition la salle polyvalente pour la vaccination du covid et qu'à ce jour il n'a pas eu de retour.

Redevance incitative des déchets :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion entre élus est organisée par la communauté de communes samedi prochain concernant la redevance incitative des déchets. Monsieur Dorions de la communauté de communes sera présent pour répondre à toutes les questions des élus.

Orientations budgétaires :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion entre élus sur les orientations budgétaires 2021 se déroulera samedi 30 janvier prochain à 9 heures 30 afin de débattre de ce que nous pourrions inscrire au budget 2021.

Chemin d'accès au collège :

Madame Carole Delfour-Goupil a une demande de Madame Fiquet Martinez concernant le passage très boueux situé entre la rue Jean des Barres et l'entrée à l'arrière de l'école afin de savoir si de la grave va être mise comme précédemment annoncée ?

Monsieur le Maire répond par la négative. Il est programmé de refaire le terrain de foot au printemps et de la grave a été mise entre le parking et l'entrée de l'école.

Madame Carole Delfour-Goupil demande de voir s'il est possible d'aménager un passage.

Travaux rue Jean des Barres :

Madame Carole Delfour-Goupil demande si les travaux rue Jean des Barres n'étaient pas définitifs ?

Monsieur le Maire répond par la négative.

Mur de clôture rue de condé :

Madame Carole Delfour-Goupil rappelle qu'il faut faire quelque chose concernant le mur de clôture rue de condé qui est très dangereux, elle donnera un dossier à Monsieur le Maire en fin de séance.

Monsieur Laurent Savouret Adjoint au Maire, répond qu'effectivement ce mur penche mais que ça ne se dégrade pas à vue d'œil.

Madame Carole Delfour-Goupil indique qu'il est tout de même entrain de dégrader un candélabre. La municipalité précédente avait installé des barres de fer avec de la rubalise alors que ce n'était pas de son ressort. La responsabilité de la mairie est engagée, il faut vraiment faire quelque chose.

Monsieur le Maire répond que les propriétaires ont déjà été prévenus par courrier mais qu'effectivement, il faut quelque chose très rapidement.

Madame Carole Delfour-Goupil indique que ces personnes ont un tractopelle sur leur terrain, qu'ils ont enlevé leur haie et qu'ils auraient pu faire le mur qui menace de s'écrouler en même temps.

Elagage :

Monsieur Alex Ragoo Conseiller Municipal, informe avoir eu une demande d'un riverain concernant les arbres à élaguer derrière la résidence Hildevert.

Monsieur le Maire répond que le nettoyage est prévu avec la Cuma.

Personnes du 3^{ème} âge :

Madame Monique Gastellu Conseillère Municipale, demande s'il est prévu d'inviter les personnes âgées pour un verre de l'amitié car le moral de bon nombre de personnes qu'elle fréquente est au plus bas, elles ne sortent plus ; ou il faudrait faire un courrier pour leur signaler qu'elles ne sont pas oubliées.

Madame Nadège Doublet Conseillère Municipale, répond que pour le moment ce n'est pas possible de rassembler les personnes mais qu'elle a envoyé des cartes d'anniversaires, des colis de Noël ont été distribués et que dès que c'est possible, les activités de l'après-midi reprendront.

Madame Monique Gastellu indique que certaines personnes étaient déçues du colis.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de forum ni de repas à cause du coronavirus mais que Madame Séverine Almonecil Paulet essaye de réunir les associations pour faire une sorte de forum décalé en extérieur ce qui fera de l'animation et dès que la situation le permet nous réunirons les personnes âgées.

Madame Sandrine Hery ajoute que 102 personnes ont été contactées par téléphone et qu'un réseau de bénévoles a été créé. Concernant les colis distribués, ils étaient composés de 11 produits (2 de plus que l'année dernière) ils comprenaient un petit déjeuner, un déjeuner et un goûter ; de plus chaque personne a reçu un bon d'achat d'une valeur de 10 euros.

Madame Monique Gastellu répond que c'est plus dans la tête des gens que ça se passe.

Accès cabinet médical :

Madame Carole Delfour-Goupil demande s'il est possible de revoir l'accès au cabinet médical car elle est restée bloquée avec son fauteur roulant à cause du dénivelé entre l'intérieur et l'extérieur du cabinet.

Monsieur Ernesto Vieira-Rodrigues Conseiller Municipal, répond qu'il ira voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.